

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2017_168

Séance du jeudi 23 novembre 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 17/11/2017

Présents : 16

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Françoise THYSS

Absents: Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: Approbation du Plan Communal de Sauvegarde - DE_2017_168

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Plan communal de sauvegarde et le DICRIM étaient en cours de réalisation au niveau de la commune nouvelle depuis la fusion. Le DICRIM avait d'ailleurs été présenté à l'assemblée il y a un an.

Le Plan communal de sauvegarde est un outil d'aide à la gestion de crise. Le Maire en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales demeure juge et responsable des adaptations imposées par les circonstances.

Le Plan communal de sauvegarde décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en oeuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population. Le Plan communal de sauvegarde liste également les personnes vulnérables requérant un surplus d'attention en cas de crise.

Le Plan communal de sauvegarde est consultable en mairie du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, il comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan communal de sauvegarde du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les éléments du plan communal de sauvegarde aux différents services concernés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

